

# Le blues des formateurs en sciences humaines

ENSEIGNEMENT Lettre de professeurs aux politiques

**A**vec sept disciplines au menu, le master en sciences humaines serait le perdant de la nouvelle formation initiale des enseignants. Un collectif de professeurs interpelle les parlementaires.

Globalement bien accueillie par le secteur, la réforme de la formation initiale des enseignants n'en recèle pas moins son lot d'imperfections... dont le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait d'ailleurs débattre mercredi prochain. Parmi elles, « le point 10 de l'article 11 dans le chapitre III du Titre 2 » (sic) de la proposition de décret « *préoccupe particulièrement les formateurs de futurs professeurs en sciences humaines* », lesquels livrent au monde politique une lettre ouverte.

**« Voici le cours de tout dans lequel on risque fort de ne rien faire ! »**

PIETRO ANTONIADIS,  
PROFESSEUR EN SCIENCES HUMAINES

Pour comprendre, il faut se souvenir que la réforme de la formation initiale des enseignants (*Le Soir* du 18 octobre) crée un « master unique en enseignement » tout en reconnaissant des spécificités liées au niveau et aux disciplines à enseigner. Alors que l'instituteur maternel ou primaire reste généraliste (on parle de section 1 et 2), le professeur de se-

condaire supérieur (section 4) est spécialisé dans une matière principale. Entre les deux évoluent les professeurs de la section 3 (les actuels régents) susceptibles d'enseigner de la cinquième primaire à la troisième secondaire une « famille de disciplines ». Par exemple : « français et langues anciennes », « mathématiques et technologies », « éducation physique et éducation à la santé »... mais aussi, nous y voilà, un gros ensemble comprenant « sciences humaines, éducation à la philosophie et citoyenneté, religion ou morale ». Gros ensemble parce que derrière l'appellation « sciences humaines » se cachent désormais les cours d'histoire, de géographie, de sciences sociales et de sciences économiques. Si on veut bien considérer que philosophie et citoyenneté constituent deux matières différentes (mais en pratique un seul cours), que les sciences humaines comprennent donc quatre matières, qu'il faut y ajouter - au choix - morale ou religion, le master en question comportera désormais sept disciplines pour un seul étudiant/professeur.

« *Cet apparemment "mam-mouth" pose question et problème. En effet, la volonté du législateur est de proposer un nouveau décret qui vise une meilleure formation des futurs enseignants. Or, on*

*nous propose, en une seule formation, un régendat comprenant sept matières que les étudiants devront toutes maîtriser afin de pouvoir les enseigner. Sept matières en quatre années...* », commente au nom d'un collectif de collègues, Pietro Antoniadis, professeur en sciences humaines à la haute école de la Communauté française du Hainaut. « *Il faut être réaliste : une telle décision aboutira à une moins bonne formation en régendat sciences humaines que celle dispensée aujourd'hui.* » Et d'aligner les chiffres : actuellement cette formation propose 315 heures en histoire, 315 en géographie et 315 en sciences sociales, et six semaines de stage par discipline. Demain, même allongé d'un an, le nouveau cursus en sciences humaines ne pourra plus proposer que 160 heures et 4 semaines de stage (en moyenne) par discipline. « *Où est la plus-value ? Où est l'expertise recherchée ? Que pouvez-vous faire pour garantir la formation en sciences humaines ?* » Toutes questions que les formateurs concernés livrent aux parlementaires. En apportant une mise en garde : « *Il y a quelques années, on nous parlait d'un cours de rien dans lequel on allait tout faire. Aujourd'hui, voici le cours de tout dans lequel on risque fort de ne rien faire !* » ■

ÉRIC BURGRAFF